

BAC PRO SECONDE PREMIÈRE TERMINALE **108 h**

CAP 1^{ÈRE} ANNÉE 2^{ÈME} ANNÉE **165 h**

DÉFINITION

Le chef d'œuvre est une **production matérielle ou immatérielle** qui prend appui sur une **démarche de projet pluridisciplinaire** mobilisant des compétences et des savoirs issus des enseignements de spécialité et généraux.

1 Mise en place du chef d'œuvre

🔗 Lien vers le **Kit chef-d'œuvre**



➤ Le **Kit chef-d'œuvre**, mis à la disposition des équipes d'enseignants, est constitué de divers documents interactifs permettant de formaliser la réalisation d'un chef-d'œuvre, de sa genèse à son aboutissement, dans le cadre d'une démarche projet.

➤ Ce kit permet notamment aux élèves et apprentis de constituer un Livret de suivi, à compléter au fur et à mesure de l'avancée des tâches, afin de conserver une trace sur laquelle s'appuyer lors de l'épreuve d'oral.

2 Evaluation formative

- Les **compétences disciplinaires** sont évaluées, tout au long de la réalisation du chef-d'œuvre, à l'aide des grilles de compétences propres à chaque discipline. Elles interviennent dans le bulletin sur la ligne de la discipline.
- Les **compétences transversales** sont évaluées, tout au long de la réalisation du chef-d'œuvre, en complétant à chaque fois un nouveau document **Grille (En continu)**. Elles sont consignées sur les deux années.

Sur chaque **bulletin**, une appréciation **non notée** doit être portée sur la ligne dédiée au chef d'œuvre. Cette appréciation prend en compte l'évaluation des compétences transversales.

Pour le Bac Pro, la note annuelle à indiquer dans le **livret scolaire** est la **moyenne annuelle** des notes issues de l'évaluation des compétences transversales.

3 Evaluation certificative

L'évaluation en continu (50% de la note)

- Pour la partie « évaluation en continu » de l'examen, seule l'évaluation des compétences transversales est prise en compte.
- La note retenue à l'examen au titre de l'évaluation en continu est la **moyenne de toutes les notes** relatives aux chefs d'œuvre qui ont été consignées durant les deux années. Il ne s'agit en aucun cas de la moyenne des moyennes annuelles ou trimestrielles.

L'épreuve d'oral de présentation (50% de la note)

- La durée de l'évaluation est de **10 min** en CAP et de **15 min** en Bac Pro.
- L'évaluation est effectuée à l'aide du document **Grille de l'évaluation de l'oral**. Les objectifs de l'évaluation sont listés ci-dessous.

BAC PRO

CAP

- Relater la démarche utilisée
- Apprécier les points forts et les points faibles du projet
- Faire ressortir la valeur ou l'intérêt du chef d'œuvre
- S'adapter à ses interlocuteurs et à la situation
- Montrer son aptitude à transposer dans sa future pratique professionnelle la démarche de projet adoptée
- Montrer en quoi la réalisation du chef-d'œuvre relève de la démarche de projet
- Analyser les particularités et difficultés du travail en autonomie